

Horaires de cours théorique

LUNDI	17h30 (série de 1h)	JEUDI	18h00 (leçon de 1h30)
MERCREDI	18h00 (leçon de 1h30)	SAMEDI	11h00 (série de 1h)

Horaires des cours collectifs sur les thèmes de la sécurité routière

Les cours collectifs sur les grands thèmes de la sécurité routière, ainsi que les stages auront lieu pendant les vacances scolaires.

Apprentissage Anticipé de la conduite, ou conduite accompagnée – « AAC » :

L'apprentissage anticipé à la conduite permet aux personnes désireuses d'apprendre à maîtriser un véhicule de recevoir une formation à la conduite basée sur l'acquisition d'expérience en milieu protégé (présence d'accompagnateurs), il vous faut avoir au moins 15 ans ou plus, sans limite d'âge, pour pouvoir s'inscrire à une formation en conduite accompagnée.

Les principaux atouts de cette formule :

Choisir une formation AAC c'est avoir 3 chances sur 4 d'obtenir le permis du premier coup (contre 1 chance sur 2 suivant la filière traditionnelle), ce qui entraîne une réelle économie financière.

Cette économie joue également en terme d'assurance puisqu'à l'obtention du permis, cette dernière accorde des avantages particuliers à une personne ayant effectuée cette formation. AAC : diminution de la surprime jeune conducteur, voire même attribution d'un bonus ! De plus, on récupère 3 point par an (au lieu de 2) durant la période probatoire.

Une personne en formation AAC parcourt au minimum 3000 kilomètres (obligation minimum légale sur 1 an) avec un adulte expérimenté avant d'être lâché seul sur la route.

Confronté au cours de la conduite accompagnée à toutes sortes de situations, il acquiert très vite une expérience et devient moins accidentogène.

Les points à savoir :

L'assurance.

La conduite AAC n'est possible que si l'assurance du ou des véhicules utilisés comporte une extension de garantie. C'est à l'accompagnateur d'en faire la demande.

Le formulaire figure dans le dossier d'inscription de l'auto-école. En principe, ce document appelé « lettre d'avenant » sera délivré sans augmentation de cotisation.

L'assureur peut refuser d'accorder cette extension de garantie si l'accompagnateur a déjà été condamné pour un délit routier.

Le véhicule :

Une rétroviseur centrale est obligatoire. Il est réservé à l'usage de l'accompagnateur, donc réglé pour ce dernier. Le frein à main central du véhicule n'est pas obligatoire. A chaque sortie,

vous devez apporter le disque « conduite accompagnée » à l'arrière du véhicule.

Les règles à respecter :

La conduite AAC est interdite à l'étranger. Vous devez respecter les limitations de vitesse des jeunes conducteurs :

- 110 km/h sur les autoroutes,
- 100 km/h sur les routes à chaussées séparées,
- 80 km/h sur les autres routes,
- 50 km/h en agglomération.

Lors d'un contrôle routier, vous devez présenter aux forces de l'ordre le livre d'apprentissage avec l'attestation de fin de formation initiale, la copie de votre dossier d'auto-école et la « lettre d'avenant » délivrée par l'assureur. En outre, l'accompagnateur devra présenter les papiers du véhicule et son permis de conduire. Il peut être soumis à un dépistage d'alcoolémie et encourt, dans le cas où il serait positif, les mêmes condamnations que s'il était au volant de son véhicule.

Lieux de la formation :

Les exercices aux cours théoriques du code de la route, au leçons, aux cours collectifs, aux rendez-vous pédagogiques, aux évaluations, aux séances de conduite et pour l'examen pratique : aurons lieux, ainsi que les débuts et fins de séances, à l'agence de la société « sarl auto école du Cap Horn », en libre accès (dans la limite légale autorisée de personnes, hors ordre de limitation), aux heures d'ouverture de l'agence et selon les heures habituelles ou de rendez-vous, également afin de prendre et déposer le véhicule, ou, pour la formation pratique, de tout autre endroit préalablement défini, avec une adresse précise et une heure précise, dans la logique de la vie privée de l'élève, qui peut-être son domicile, son établissement scolaire, son travail, ou tout autre endroit justifié par lui-même en tant que majeur ou ses parents ou son responsable légal pour les mineurs, le temps de trajet restant alors à l'enseignant afin de faire le chemin jusqu'à l'agence sans décompter du temps effectif de conduite prévu pour l'élève.

Toutes les séances et rendez-vous doivent être annulés au préalable 2 jours à l'avance.

Permis « B », « AAC » en conduite accompagnée, manuelle ou automatique

En Boîte Manuelle,

Tarif TTC, pour un forfait de 20h :	- 1732 €
- Une évaluation de départ (en voiture)	47 €
- Les frais d'inscription	70 €
- Pochette pédagogique (livrets + livre de code) ...	50 €
- Code en salle (illimité & valable 6 mois)	230 €
- Code par internet (illimité & valable 6 mois)	35 €
- Forfait de conduite, 20h minimum	940 €
- Un RDV préalable de 2h avec le responsable	94 €
- Deux RDV pédagogique de 1h	154 €
- module de vérification (1h)	35 €
- Examen du code de la route	30 €
- Examen pratique de la conduite	47 €
- Heure supplémentaire de conduite	47 €

En Boîte Automatique, « BEA ou B78 »,

Tarif TTC, pour un forfait de 13h :	- 1420 €
- Une évaluation de départ (en voiture)	48 €
- Les frais d'inscription	70 €
- Pochette pédagogique (livrets + livre de code) ...	50 €
- Code en salle (illimité & valable 6 mois)	230 €
- Code par internet (illimité & valable 6 mois)	35 €
- Forfait 13h de conduite	624 €
- Un RDV préalable de 2h avec le responsable	96 €
- Deux RDV pédagogique de 1h	154 €
- Module de vérification (de 1h)	35 €
- Examen du code de la route	30 €
- Examen pratique de la conduite	48 €
- Heure supplémentaire de conduite	48 €

Mode de règlement, lors de l'inscription :

- Paiement comptant : vous bénéficiez d'une réduction de 5 %.
- Paiement en 4 fois sans frais : les chèques de mensualité sont demandés à la signature du contrat.
- Offre éligible à la formation : via « Mon compte personnel de formation ».
- L'offre permis à 1€/Jour : 1200 € au maximum est versés par un établissement bancaire de votre choix.

Pièces à fournir (au format PDF par mail) :

- 1 copie couleur de la carte d'identité (recto verso)
- 3 photos d'identité (de préférence Ephoto numérique avec signature)
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture de gaz, eau, électricité, téléphone, ou une feuille d'impôts), si le justificatif n'est pas au même nom & une attestation manuscrite d'hébergement, & une copie de la carte d'identité de la personne citée sur le justificatif de domicile,
- 1 copie des permis déjà obtenus
- 1 copie de la JSSR2 (pour les moins de 21ans)
- 1 copie de la ADC ou une attestation de situations vis à vis du service national (pour les 17-24ans)

Ne pas jeter sur la voie publique
Suivez nous Sur nos pages



Tarif valable 6 mois, jusqu'au 01/07/2021

Le Cap Horn

Agrément n° E0602964910
10 Rue de Pont l'Abbé
29000 Quimper

Email : autoecoleducaphorn@gmail.com
Tél : 02.98.53.70.90
Portable : 06.07.54.90.29
auto-ecole-quimper.com

Du lundi au mercredi : 09h00 - 12h00
Jeudi : Fermé
Vendredi : 09h00 - 12h00
Samedi : Fermé

Le Cap Horn

Agrément n° E0602964910
10 Rue de Pont l'Abbé
29000 Quimper

Email : autoecoleducaphorn@gmail.com
Tél : 02.98.53.70.90
Portable : 06.07.54.90.29
auto-ecole-quimper.com

Du lundi au mercredi : 09h00 - 12h00
Jeudi : Fermé
Vendredi : 09h00 - 12h00
Samedi : Fermé

Programme et déroulement de la formation en conduite accompagnée « AAA » au permis « B », en boîte manuelle ou automatique « BEA ou B78 » :

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est un outil social indispensable, pour les études, le travail ou les loisirs, rouler en sécurité est notre préoccupation première.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation :

Ce programme, voué à évoluer et progresser, se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. La formation est découpée en 2 parties :

- Le code de la route est composé d'entraînements au code, de cours collectifs ou individuels, afin de connaître l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.
- La pratique est composée de conduite, en voiture ou sur simulateur, avec des parcours variés et autonomes, dans différentes conditions. Cette partie accompagne l'élève sur quatre grilles de progression, détaillant les savoir comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève.

Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des test de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Lorsqu'un ensemble des compétences requises sera validées, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

L'évaluation de départ

L'évaluation de départ est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation. Cette séance d'entretien, d'observations et d'exercices dure entre 30 et 50min.

Objectif de l'évaluation :

- Permet de connaître vos motivations, vos prérequis et connaissances (du véhicule et psychomotrices) et l'expérience que vous avez déjà acquises,

- Permet de prévoir la durée de la formation, le prévisionnel des heures de conduite nécessaires ainsi que sa proposition chiiffrée.

Le moyen utilisé :

- L'évaluation est effectuée en voiture, à l'aide d'un formulaire papier.

- L'évaluation est effectuée sur simulateur, à l'aide d'un logiciel, pour nos agences : MC Formations à Ergué-Gaberic & Glazik Conduite à Briec.

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation est supervisée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, avec un support média (DVD, Box), ou via internet (option).

La formation théorique porte sur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route,
- Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite,
- L'influence de la fatigue sur la conduite,
- Les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée,
- Les usagers vulnérables,
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leur conducteur,
- Les gestes de premiers secours,
- Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicules,
- Le transport d'un chargement et de personnes,
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- Les effets dus à la consommation d'alcool de drogue et de médicaments sur la conduite,
- L'influence de la fatigue sur la conduite,
- Les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée,
- Les usagers vulnérables,
- La pression sociale (publicité, travail...),
- La pression des pairs.

Le lieu d'exercice de l'épreuve général théorique du code de la route :

L'examen peut-être passé dans un centre agréé, en choix parmi, si l'inscription est fait par nos soins :

- Le Centre Securitest « Objectif Code » de Quimper, 20 rue de Brest, 29000 Quimper. Des examens sont organisés du lundi au samedi de 09h00 à 17h00.
- Le centre de tri « La Poste » de crech-Gwen, 32 rue du Président Sadate, 29000 Quimper. Des examens sont organisés du lundi au vendredi à 10h00 et 15h00
- Le centre de tri « La Poste » d'Ergué-Gaberic, 1 rue ampere, 29500 Ergué-Gaberic. Des examens sont organisés du lundi au vendredi à 12h30 et 14h00

Le candidat s'y rends seul et par ses propres moyens. Sous présentation d'une convocation, d'une pièce d'identité valide (ou tout autre chose signalée lors de la réservation de la place d'examen), et ceux 15 min avant l'épreuve.

La formation pratique :

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du véhicule en trafic faible ou nul,
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- Le pourquoi, Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève,
- Le comment. Les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail ...
- Les risques, L'auto-évaluation

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évalué par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présenté individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies de caractère urbain, routier et/ou autoroutier.

- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 min,
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière.
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs,
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre,
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

Le lieu d'exercice de l'épreuve pratique du permis de conduire :

A l'endroit préalablement défini dans le programme, l'épreuve commence, après accompagnement, sur le site de la cité administrative de Quimper, 4 Boulevard du Finistère à Quimper, situé à 15 minutes de notre agence, l'épreuve dure 30 minutes.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises que en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences devant être acquises pour une conduite en sécurité. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Les résultats sont accessible sous 48h à 72h, selon la procédure d'émission de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), situé 2 Boulevard Finistère, à Quimper.

Bilan des compétences	En Boîte Manuelle		En Boîte Automatique	
	CM	CC	CM	CC
Maîtriser le maniement du véhicule en trafic faible ou nul	A	B	A	B
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	A	B	A	B
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	A	B	A	B
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	A	B	A	B
Prévoir la durée de la formation, le prévisionnel des heures de conduite nécessaires ainsi que sa proposition chiiffrée.	A	B	A	B
Maîtriser le maniement du véhicule en trafic faible ou nul	A	B	A	B
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	A	B	A	B
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	A	B	A	B
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	A	B	A	B
Prévoir la durée de la formation, le prévisionnel des heures de conduite nécessaires ainsi que sa proposition chiiffrée.	A	B	A	B
Le total global	A	B	A	B

Le Cap Horn

Agrément n° E0602964910
10 Rue de Pont l'Abbé
29000 Quimper

Email : autoecoleducaphorn@gmail.com
Tél : 02.98.53.70.90
Portable : 06.07.54.90.29
auto-ecole-quimper.com

Du lundi au mercredi : 09h00 - 12h00
Jeudi : Fermé
Vendredi : 09h00 - 12h00
Samedi : Fermé

Le Cap Horn

Agrément n° E0602964910
10 Rue de Pont l'Abbé
29000 Quimper

Email : autoecoleducaphorn@gmail.com
Tél : 02.98.53.70.90
Portable : 06.07.54.90.29
auto-ecole-quimper.com

Du lundi au mercredi : 09h00 - 12h00
Jeudi : Fermé
Vendredi : 09h00 - 12h00
Samedi : Fermé